



Commission Football d'Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/10/2022

Animateurs : Mme SOUSA Biqueline - M. YILDIZOGLU Ali

Assistent : Mmes GAUTIER Nadine, SAINVAL Ismay – M. AMEYOUN Selim, RAFRAFI Teddy

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Des formations seront proposées aux clubs sur l'utilisation de la tablette et sur la rédaction d'une feuille de match papier (si dysfonctionnement de la FMI).

Les dates proposées sont : **le lundi 31 Octobre 2022 à 19h00 ou le jeudi 03 Novembre 2022 à 19h00**
Tous les clubs devront obligatoirement être représentés par un responsable du club sur l'une des deux dates proposées, sous peine de sanctions financières.

Merci de bien vouloir vous munir **d'une tablette lors de la réunion**.

La commission vous informe que le barème des amendes pour le foot d'animation est appliqué depuis **LUNDI 3 OCTOBRE 2022**.

LES CRITERIUMS

La commission demande aux clubs de bien vouloir **respecter les tranches horaires concernant les matchs du criterium.**

Nous vous rappelons que :

- Pour les criteriums **U10 et U11** les matchs doivent se jouer **entre 09H00 et 12H00.**
- Pour les criteriums **U12 et U13** les matchs doivent se jouer **entre 12H00 et 15H00.**

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieux et d'horaires des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant **le mercredi 00h00 précédant la rencontre.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) et respecte la tranche horaire dédiée à la catégorie, **celle-ci sera automatiquement homologuée par le district.**

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) mais ne respecte pas la tranche horaire dédiée à la catégorie, **alors cette demande sera valide une fois l'accord du club adverse.**

La commission vous informe que pour tous forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre avec un justificatif.**

Toutes demandes réalisées après ce délai, seront considérées comme **FORFAIT** et le club sera sanctionné d'une amende.

LES DECISIONS

DOSSIER N°1

Plateau U8 15/10/2022

ACP 15 / ES PARISIENNE / PARIS POUCHET / ENFANT DE LA GOUTTE D'OR

La commission prend connaissance du mail de **PARIS POUCHET** du mercredi 12 Octobre 2022.

PARIS POUCHET souhaite faire un forfait avisé.

Constatant que le mail de PARIS POUCHET a été envoyer mercredi 12 Octobre 2022 à 10h40 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé est respecté

La commission décide de mettre **valide le forfait avisé de PARIS POUCHET.**

DOSSIER N°2Criterium U10 Du 08/10/2022Poule I et J – CHAMPIONNET SPORTS / ESPERANCE PARIS 19

La commission prend connaissance du mail de **L'ESPERANCE PARIS 19** du mercredi 12 Octobre 2022.

L'ESPERANCE PARIS 19 Nous informe que CHAMPIONNET SPORTS avait bien une tablette pour réaliser la FMI, mais que l'éducateur de Championnet n'avait pas accès aux matchs du criterium U10 avec ses identifiants.

CHAMPIONNET SPORTS n'avait pas de feuille de match papier.

La commission décide de mettre **CHAMPIONNET SPORTS forfait pour les deux équipes.**

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, et qu'**aucun match ne doit débuter sans la réalisation de celle-ci.**

DOSSIER N°3Criterium U12 Du 08/10/2022Poule J – MINI & MAXI / PARIS SPORT CULTURE

La commission prend connaissance du mail de **PARIS SPORT CULTURE** du vendredi 07 Octobre 2022.
PARIS SPORT CULTURE souhaite faire un forfait avisé car l'éducateur a une fracture au pied.

Constatant que le mail de PARIS SPORT CULTURE a été envoyé vendredi 07 Octobre 2022 à 13h03 pour le match du Samedi 8 Octobre.

Constatant que le délai de prévenance pour un forfait avisé n'est pas respecté.

Constatant qu'aucun justificatif n'a été fourni.

La commission décide de mettre **Le PARIS SPORT CULTURE forfait pour la rencontre.**

La commission souhaite un prompt rétablissement à l'éducateur U12.

La commission rappelle que pour tous forfait avisé, le mail doit être envoyé avant **jeudi 00h00 précédant la rencontre.**

DOSSIER N°4

Critérium U13 Du 15/10/2022

Poule D – LA SALESIEENNE / SOLITAIRES FC

La commission prend connaissance des mails de **SOLITAIRES FC** du dimanche 16 Octobre 2022 et de **LA SALESIEENNE** du lundi 17 Octobre 2022.

Constatant que LA SALESIEENNE a effectué une demande de changement d'horaire via FOOTCLUB le lundi 10 Octobre.

Constatant que la demande est réalisée dans les délais, mais que la tranche horaire ne permet pas une homologation automatique.

Constatant que SOLITAIRE FC n'a pas répondu à la demande de changement d'horaire.

Constant que l'équipe de SOLITAIRE FC était présente à 13h pour un coup d'envoi 14h.

Constatant que la SALESIEENNE confirme la présence de SOLITAIRE FC.

Constatant que LA SALESIEENNE a réalisé la feuille de match pour déclarer le match non joué pour le motif club visiteur absent.

Constatant que le match n'a pas eu lieu, la commission décide de mettre LA SALESIEENNE **forfait pour la rencontre**.

La commission rappelle que toutes demandes de changements de lieux et d'horaire des matchs doivent se réaliser **uniquement sur Footclubs** avant le **mercredi 00h00 précédant la rencontre**.

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) et respecte la tranche horaire dédiée à la catégorie, **celle-ci sera automatiquement homologuée par le district**.

Si votre demande est réalisée dans les délais (avant mercredi 00h00) mais ne respecte pas la tranche horaire dédiée à la catégorie, **alors cette demande sera valide une fois l'accord du club adverse**.

LE BAREME FINANCIER

Cette saison, le comité directeur a décidé d'**appliquer le barème des amendes pour le foot d'animation**. Le barème est appliqué depuis le **LUNDI 3 OCTOBRE 2022**.

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €

Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	60.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €